



# Force Ouvrière

## Syndicat National de la Navigation Aérienne

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 61 67  
Lotus Notes : [fo-crnaso@regis-dgac.net](mailto:fo-crnaso@regis-dgac.net) / E-mail: [fosnna@aol.com](mailto:fosnna@aol.com) / Site web: <http://www.snafo.com>

### **ESARR 5 pour les personnels des services techniques :** **Suspension de la mise en œuvre !**

Lors de la réunion du 8 décembre concernant la mise en place des ESARR 5 dans les services techniques la DSNA (DO + SDRH) a confirmé aux organisations syndicales présentes (FO, CFDT, CGT) la prise de position du nouveau DSNA.

- Suspension de la mise en œuvre.
- Etude juridique sur la responsabilité individuelle des agents avant et après les ESARR qui sera rendue fin janvier 2006 au DSNA. Plus de GT locaux.
- Réflexions sur la composition et le fonctionnement des commissions pour la délivrance de l'autorisation d'exercer.
- Réflexion sur le domaine et l'environnement (MO, MS) de l'autorisation.
- Traitement des agents qui n'auraient plus d'autorisation d'exercer.
- Mise en doute des compétences.
- Dispositions transitoires en attendant que les plans de formation soient validés.

Position de FO :

*Suspension : FO est favorable à la suspension et au retrait dans les différents CTP locaux (nous l'avions demandé au prochain CTP CESNAC par exemple)*

*Etude juridique : FO est favorable mais regrette que l'étude n'ait pas été demandée à un organisme juridique indépendant (le projet a été confié au service juridique de la DGAC). Cette étude doit clairement montrer qui est responsable de quoi et analyser l'impact sur les statuts des corps concernés.*

*Commission d'autorisation : FO a suggéré de s'inspirer de ce qui se pratique chez les ICNA/TSEEAC contrôleurs afin que des pairs soient présents lors de la commission.*

*Les avis rendus seraient les suivants : Favorable, Favorable sous réserve de complément de formation, défavorable.*

*C'est le Chef du service ( Chef SNA ou Chef CRNA ou Chef CESNAC, ...) qui signera l'autorisation.*

*Domaine d'environnement et périmètre d'autorisation : le domaine doit être clairement défini et le plan formation également.*

*Mise en doute des compétences : cette procédure qui existe pour les contrôleurs doit être étudiée afin de préserver la sécurité et les agents concernés.*

*Traitement des agents n'ayant plus l'autorisation d'exercer : 4 corps sont concernés : IESSA, IEEAC, TSEEAC et Ouvriers d'Etat.*

*FO a demandé que lors des prochaines réunions des représentants de SG (qui gère les corps IEEAC et Ouvriers) soient présents.*

*La gestion de cas individuels est toujours très délicate et FO sera vigilant pour que l'intérêt individuel et collectif soient pris en compte par la DSNA et le SG.*

*Les agents n'ayant plus l'autorisation d'exercer ne doivent plus être comptés dans l'effectif.*

*Autorisations transitoires : Lors de la mise en place des ESARR dans les services techniques une autorisation (validité 3ans) sera mis en place en attendant la rédaction des plans de formation en relation avec le MANEX, livrets individuels, prévus pour fin 2007. Ensuite une autorisation (validité 3 ans) sera délivrée. Une étude approfondie est nécessaire des notions MO/MS pour les autres corps que celui des IESSA.*

*Sur ce dossier, une fois de plus, FO ne peut que dénoncer les méthodes sans réelle concertation de la DO qui avance au pas de charge sans prendre en compte l'avis des personnels concernés !*

*La façon de procéder ne peut que dégrader rapidement le climat social et inquiéter les personnels.*

*Le représentant de la DO/DSNA a reconnu qu'il y a eu une mauvaise communication vers les personnels.*

*Un compte rendu de la réunion sera envoyé dans tous les services techniques par la DO.*

*Aucune réunion n'est programmée avant l'étude juridique demandée par le DSNA.*

Contact : Pierre MEYBON (Bureau national - 05 57 92 84 86).